

Saint-Herblain, le 25 mars 2024

Mesdames et Messieurs
Les responsables d'Associations,
et d'Établissements publics
et privés non-lucratifs

Objet : Adhésion et appel à contribution volontaire ou exceptionnelle 2024

Chers amis, chers partenaires,

Les transformations en cours et notre contexte sociétal montrent la nécessité de renforcer encore et toujours les coopérations intersectorielles entre les acteurs pour porter une approche globale de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité. Le CREAI Pays de la Loire, en qualité d'acteur neutre et expert, soutient, avec des modalités d'intervention agiles et diversifiées, vos différents projets et coopérations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.

Votre CREAI se mobilise sur les cinq territoires de la région pour répondre aux besoins qui lui sont exprimés : formation, conseil technique, études et diagnostics, information vers le secteur, groupes de travail, journées d'étude, participation aux instances, Cette mobilisation persiste au prix de nombreux aménagements de notre organisation pour répondre aux défis actuels et préserver notre proximité avec l'ensemble des acteurs.

Grâce à vos contributions volontaires en 2023, nous avons pu poursuivre la réorganisation du CREAI Pays de la Loire mais aussi actualiser notre offre de service au regard de vos besoins et projets. La campagne d'appel à contributions volontaires 2024 devrait permettre de renforcer la place et l'apport d'une expertise indépendante telle que le CREAI la garantit.

En contrepartie de votre contribution volontaire, le CREAI Pays de la Loire met à disposition toutes les informations utiles à l'appréhension de l'évolution des secteurs sociaux, médico-sociaux, sanitaires :

- Réalisation et publication d'études sur l'évolution du secteur, des publics, des organisations dans les territoires,
- Publications spécialisées qui permettent aux acteurs de mieux s'approprier les réformes législatives et réglementaires,
- Interventions ponctuelles auprès de vos administrateurs ou équipes visant une meilleure information,
- Mise en relation avec des ressources ou acteurs spécialisés selon votre besoin.

Au-delà, le versement de votre contribution volontaire au CREAL ouvre droit à des tarifs préférentiels :

- pour les formations proposées par le CREAL,
- pour nos journées régionales et inter régionales.
- pour les séminaires et webinaires
- pour tout appui technique dans vos structures (élaboration/révision des projets associatifs, de pôle, d'établissement, démarche qualité, ingénierie de projet, préparation CPOM, soutien technique dans les réponses aux AAP, ...)
- pour la publication d'une offre d'emploi,

Au nom du Conseil d'administration et en vous remerciant pour votre mobilisation, je vous prie d'agréer, chers collègues, l'expression de mes meilleures salutations.

Françoise JAN
Présidente



P.J. : un bulletin d'adhésion à nous retourner, accompagné de votre règlement, merci.